DELEGATION A L’ACTION SOLIDAIRE

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET VIE SCOLAIRE

SERVICE JEUNESSE

Inscription dans le cadre du dispositif

**« L’Etudiant en action »**

Pour les jeunes Chalonnais âgés de 17 à 27 ans

Inscription tout au long de l’année

A la Place des jeunes, 5, Place de l’Obélisque

71100 Chalon sur Saône

03-85-48-05-12

Le Dispositif :

La bourse étudiant en action est un dispositif du service Jeunesse de la ville de Chalon sur Saône cherchant à favoriser l’implication des étudiants chalonnais auprès de structures associatives ou institutionnelles chalonnaises.

L’inscription dans ce dispositif marque la volonté des jeunes de s’engager durant 9h(en une ou plusieurs fois) dans une association ou institution Chalonnaise. L’étudiant est totalement autonome dans sa recherche de structure accueillante et devra justifier ses 9 h de bénévolat en retournant une attestation (fournie à l’inscription) à la Place des jeunes.

Cet engagement est rétribué par une bourse sous forme de chèque d’un montant de 100 € + une Carte Avantages Jeunes d’une valeur de 10 € qui donne accès à de nombreux avantages.

Les interventions pourront prendre la forme suivante :

- Service aux personnes (pouvant être accompagné d’une pré-formation)

* Aide à l’organisation de manifestations
* Aide au service à la cantine durant les temps méridiens (repas offert), si je suis intéressé(e), je coche cette case 🞏

**Assurance** :

La structure accueillante (association ou institution) est responsable du jeune accueilli.

Les interventions dans les structures résultent d’un accord passé entre la structure accueillante et l’étudiant, la collectivité ne pourra donc pas être tenue pour responsable en cas d’incident ou d’accident. A ce titre, la collectivité n’assure pas le jeune inscrit sauf au sein de ses propres structures qui accueilleront des jeunes dans le cadre de ce dispositif.

En cas d’accident, **seule la responsabilité civile de l’étudiant (ou des familles) et/ou des structures accueillantes intervient**.

Les missions bénévoles exécutées par les Jeunes ne sont pas considérées comme des emplois

Il ne pourra pas s’agir d’une déclaration d’accident du travail.

Conditions à remplir par le candidat : être étudiant sur le bassin chalonnais (carte étudiante à l’appui) et résider à Chalon, avoir entre 17 et 27 ans révolus. Faire preuve d’un bon comportement lors des interventions antérieures au sein des autres dispositifs et/ou dans le cadre du Service Jeunesse.

Le dossier d’inscription doit être complet.

Fournir attestation d’assurance « responsabilité civile », une photocopie recto verso de votre carte d’identité et de votre carte étudiante.

* (A remplir par le jeune pour les majeurs)

Je soussigné(e), …………………………………………. certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-dessus et les accepter dans leur intégralité.

* (A remplir par les parents ou représentant légaux pour les mineurs)

Nous soussignés, …………………………………………certifions avoir pris connaissance des conditions exposées ci-dessus et les accepter dans leur intégralité.

Fait à Chalon sur Saône, le …………………………………….

Signature du candidat(e), Signature des représentants légaux (si mineur)

 Précédée de la mention « lu et approuvé » Précédée de la mention « lu et approuvé »

**1 - ETAT CIVIL** (à remplir par le jeune)

Mr - Mlle (entourez la bonne réponse) Sexe : F M

NOM : …………………………………………………… Prénom : ………………………………………………………..

Né(e) le : …........ /…………/…………. à …………………………….. Age : ………………

Adresse : …………………………………………………………………………………71 100 CHALON SUR SAONE

Email : ………………………………………………………Téléphone portable : ………-….…..-….…..-….….-….….

**A remplir par le représentant légal :**

Mr - Mme - Mlle (entourez la bonne réponse) Sexe : F M

NOM : …………………………………………………… Prénom : ………………………………………………………..

Adresse : ………………………………………………………………………………………………………………………….

Téléphone domicile : …….-….…..-….…..-….….-….…. Téléphone employeur : ………-….…..-….…..-….….-….….

Téléphone portable : …….-….…..-….…..-….….-….….

**2 – VOTRE SITUATION**

Scolarisé(e) : oui non

Etablissement : …………………………………………………………………………………………………………………...

Niveau : ………………………………………………… Diplôme(s) : …………………………………………………....

Moyen de locomotion : …………………………………… Permis : oui non

**3 – RENSEIGNEMENT MEDICAUX**

Groupe sanguin : …………….. Date de la dernière vaccination DTP : …........ /………/……….

Etes-vous sujet à des allergies ? (si oui lesquelles ?) ……………………………………………………………………….

Avez - vous des problèmes de santé particuliers ? (mal de dos, diabète, épilepsie, asthme,…)…………………………

Suivez - vous un traitement ? (si oui précisez) ……………………………………………………………………………………………………………………………………...

**4 – DROIT A L’IMAGE**

**Pour les mineurs** (A remplir par les parents ou représentant légaux pour les mineurs)

J’autorise la Ville de Chalon-sur-Saône à photographier mon enfant : oui non

A utiliser l’image de mon enfant sur tous supports de communication : oui non

**Pour les majeurs** (à remplir par le jeune)

J’autorise la Ville de Chalon-sur-Saône à me photographier  : oui non

A utiliser mon image sur tous supports de communication : oui non

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par la Ville de Chalon-sur-Saône, sous toutes formes et tous supports connus (Supports d’information municipale journal, plaquette, site internet de la Ville de Chalon-sur-Saône [www.chalon.fr](http://www.chalon.fr), page facebook Service Jeunesse de Chalon-sur-Saône.

DELEGATION A L’ACTION SOLIDAIRE

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET VIE SCOLAIRE

SERVICE JEUNESSE

Dispositif

L’ETUDIANT EN ACTION

**Autorisation parentale**

(à remplir uniquement si le jeune est mineur)

Je soussigné(e) ……………………………………………………… autorise mon fils, ma fille, à participer au dispositif « Bourse étudiant en action ». Son engagement est rétribué d’une bourse d’un montant de 100 euros + une Carte Avantages Jeunes d’une valeur faciale de 10 euros.

J’autorise les responsables de la structure accueillante (associations ou structures institutionnelles) à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d’incidents ou d’accidents survenus durant l’activité.

Je suis informé(e) que l’intervention auprès des structures accueillantes par mon enfant durant le dispositif « L’étudiant en action » n’est pas considéré comme un travail.

L’assurance de la collectivité ne couvre pas le jeune inscrit sauf dans le cas où la structure accueillante est une structure de la collectivité.

En cas d’accident, seule la responsabilité civile du jeune (ou des familles) et/ou des structures accueillantes intervient. Il ne pourra pas s’agir d’une déclaration d’accident du travail.

Fait à Chalon-sur-Saône,

Le ……………………………………………

Signature des représentants légaux,

Précédé de la mention « lu et approuvé »